

**CNW CODE 01
SERVICE AUX HEBDOS****OUVERTURE D'UN NOUVEAU POINT DE SERVICE À SAINTE-ANNE-DES-MONTS**

SAINTE-ANNE-DES-MONTS, QC, le 7 avril 2008 - Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a procédé aujourd'hui à l'ouverture officielle, à Sainte-Anne-des-Monts, d'un nouveau point de service du Centre de service à la clientèle du Régime québécois d'assurance parentale.

L'ouverture d'un point de service du Centre de service à la clientèle du Régime québécois d'assurance parentale à Sainte-Anne-des-Monts est une preuve concrète de l'engagement du gouvernement du Québec à appuyer les initiatives qui sont sources d'emplois et de développement socioéconomique pour les régions.

La mise en place de ce point de service se traduit par la création de 31 nouveaux postes à plein temps. Les nouveaux employés proviennent principalement des municipalités régionales de comté de La Haute-Gaspésie et de Matane.

Le point de service de Sainte-Anne-des-Monts s'ajoute à ceux de Rouyn-Noranda et à celui de Vanier, dans la région de la Capitale-Nationale. Ainsi, au cours d'une semaine, le Centre de service à la clientèle du Régime québécois d'assurance parentale peut, en moyenne, répondre efficacement à 13 500 appels, traiter 2 300 nouvelles demandes de prestations et effectuer 32 000 versements.

Une clientèle satisfaite

Une étude de satisfaction a été menée par SOM auprès des groupes de clientèles du Régime québécois d'assurance parentale, pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les résultats sont des plus positifs. Parmi ceux-ci, notons : le taux de satisfaction globale des répondants à l'égard des services reçus du personnel du Régime québécois d'assurance parentale, qui est de 99 % (57 % de très satisfaits et 42 % de satisfaits); la satisfaction de la clientèle en ce qui a trait à l'attention portée et à la compréhension des besoins par le personnel du Centre, au téléphone, qui est de 96 % (62 % de très satisfaits et 34 % de satisfaits) et la satisfaction de l'assistance reçue du personnel du Centre pour faire une demande de prestations, qui est de 98 % (70 % de très satisfaits et 28 % de satisfaits).

Une mesure phare

La famille est au coeur des priorités du gouvernement du Québec et le Régime québécois d'assurance parentale est une mesure phare en la matière. Dans un contexte de vieillissement de la population et de rareté de la main-d'oeuvre, le Québec a besoin de la contribution des femmes et des hommes qui composent les jeunes générations pour assurer son développement économique et contribuer à sa croissance démographique. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a mis en oeuvre plusieurs mesures favorables à la famille au cours des dernières années. Le Régime québécois d'assurance parentale, qui jouit d'une grande popularité auprès des Québécoises et des Québécois, en est un bon exemple.

Source :

Claude Morin
Responsable des relations avec les médias
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
418 643-2417